

## Assemblée communale du 14 mai 2012

### PROCES-VERBAL

- Présidence :** Pascal Lauber
- Présents :** 47 citoyennes et citoyens
- Scrutateurs :** M. Dominique Pugin  
M. Pierre Scyboz

Assemblée ouverte à 20 h.00.

Au nom du Conseil communal, M. Pascal Lauber, Syndic, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de leur présence.

Il rappelle que l'assemblée a été convoquée d'après les dispositions de l'article 12 de la loi sur les communes, soit par :

- annonce dans la Feuille Officielle no 17 du 27 avril 2012
- avis au pilier public
- envoi d'une circulaire tous ménages
- rappel dans le bulletin d'information communal no 41

Pour rappel, l'assemblée est enregistrée pour aider à la rédaction du PV et réduire les éventuelles contestations. Par ailleurs, nous avons eu quelques soucis avec notre imprimante c'est pourquoi nous nous excusons de la qualité de certains « Esprit ».

### Tractanda

1. **Procès-verbal du 12 décembre 2011** (ne sera pas lu, étant publié dans le journal « L' Esprit » no 41; il est en outre à disposition auprès du secrétariat communal et figure sur le site internet de la commune).
2. **Comptes 2011**
  - 2.1 Présentation des comptes de fonctionnement
  - 2.2 Présentation des comptes d'investissements
  - 2.3 Rapport de l'organe de révision
  - 2.4 Rapport de la commission financière
  - 2.5 Approbation des comptes
3. **Projet concernant l'éclairage public**
4. **Echange de terrains des articles RF 151, 152 et 278**
5. **Divers**

## **Tractandum 1 : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 12 décembre 2011**

**Pascal Lauber** : le procès-verbal a été entièrement publié dans le bulletin communal no 41 ainsi que sur notre site internet. Il a également été distribué à tous les ménages de la commune. M. Lauber fait remarquer que le tractanda figurant dans l'Esprit uniquement ne correspond pas à celui de l'assemblée du 19.12.2012, dès lors il le relit. D'autre part, il relève que les deux points relatifs à l'accueil extra-scolaire et au bus Mobul seront abordés tout à l'heure dans les divers.

Il demande aux citoyennes et citoyens présents si des remarques ou observations sont à faire quant à sa rédaction ou à son contenu.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL  
DU 12 DECEMBRE 2011**

**OUI A L'UNANIMITE**

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 12.12.11 est accepté.

## **Tractandum 2 : Comptes 2011**

### **2.1 Présentation des comptes de fonctionnement**

La lecture des comptes 2011 est donnée par Daniel Marchina, boursier; simultanément les chiffres détaillés sont présentés au moyen du beamer et commentés par Pascal Lauber.

Il en ressort une question :

*52.352.0 Participation assurance maladie citoyens suite ADB - Fr. 62'115.90*

**François Castella** : ce montant correspond à combien de familles ?

**Pascal Lauber** : moins de dix familles.

### **2.2 Présentation des comptes d'investissements**

Aucune question.

### **2.3 Rapport de l'organe de révision**

### **2.4 Rapport de la commission financière**

La parole est donnée à la commission financière pour la présentation des rapports. Ceux-ci sont lus par M. Christian Grandjean, président.

### **2.4 Vote final des comptes**

**Pascal Lauber** : aucune remarque n'étant formulée, l'approbation des comptes 2011 est soumise au vote.

**VOTE POUR L'APPROBATION DES COMPTES 2011**

**OUI A L'UNANIMITE**

Les comptes 2011 sont acceptés.

## Tractandum 3 : Projet concernant l'éclairage public

**Pascal Lauber** : les explications détaillées du projet vont vous être données par M. David Castella. Toutefois, en guise d'introduction, j'aimerais relever l'important travail réalisé par la commission de l'énergie, sous l'impulsion de David Castella, afin de vous présenter le projet concernant l'éclairage public.

**David Castella** :

Commune de Morlon



Economies d'énergie sur  
l'éclairage public communal



# Commune de Morlon

## Economies d'énergie sur l'éclairage public communal



- Obligations légales :
  - Normes européennes visant l'interdiction des lampes à vapeur de mercure, dès 2015
  - Exemplarité des communes selon Len Art.5 (Utilisation rationnelle de l'énergie, assainir l'EP d'ici 2018)
- Incitation du distributeur d'énergie
- Exemple de Communes
  - Igis (Landquart - Grison) - première commune avec un éclairage routier entièrement LED
  - Riaz - remplacement des luminaires au mercure par des luminaires sodium, alternance
  - Echarlens, Charmey, etc.. – projet en cours
- Commission de l'Energie
  - ayant pour but d'établir des propositions concernant les aspects énergétiques de la Commune



Commune de Morlon

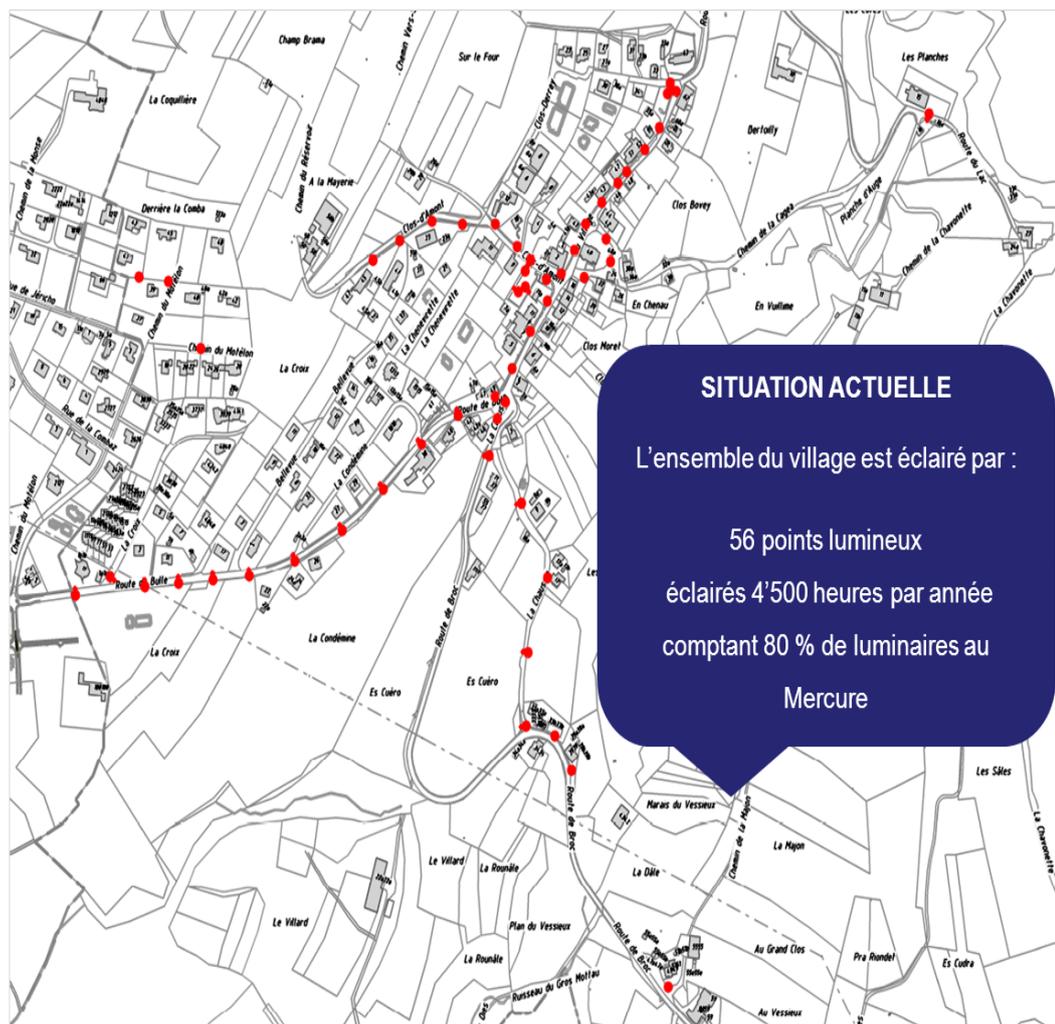
Economies d'énergie sur l'éclairage public communal - avril 2012 - DC



# Commune de Morlon

## Economies d'énergie sur l'éclairage public communal

Situation actuelle



Commune de Morlon  
Economies d'énergie sur l'éclairage public communal - avril 2012 - DC

# Commune de Morlon

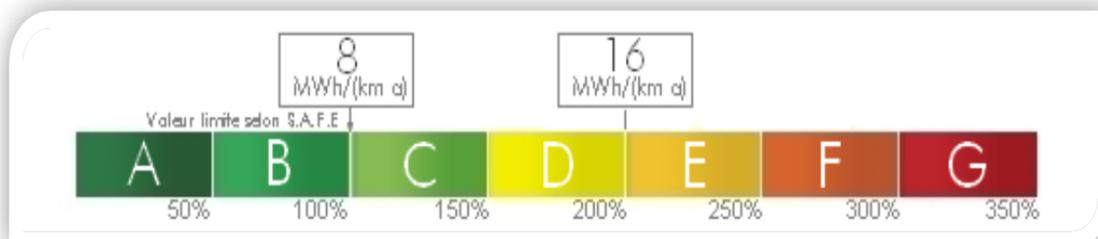
## Economies d'énergie sur l'éclairage public communal



### Données de base

- Nombre de points lumineux : 56
- Puissance électrique installée : 6673 W (120 W/pt)
- Utilisation annuelle : 4500 h
- Consommation électrique annuelle : 30'029 kWh/an
- Sources lumineuses à assainir d'ici 2015 : 80 %

### Consommation de l'éclairage public communal par rapport aux objectifs S.A.F.E.

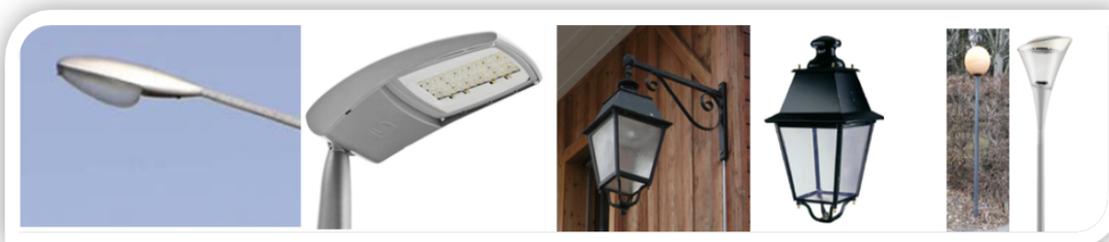


# Commune de Morlon

## Economies d'énergie sur l'éclairage public communal

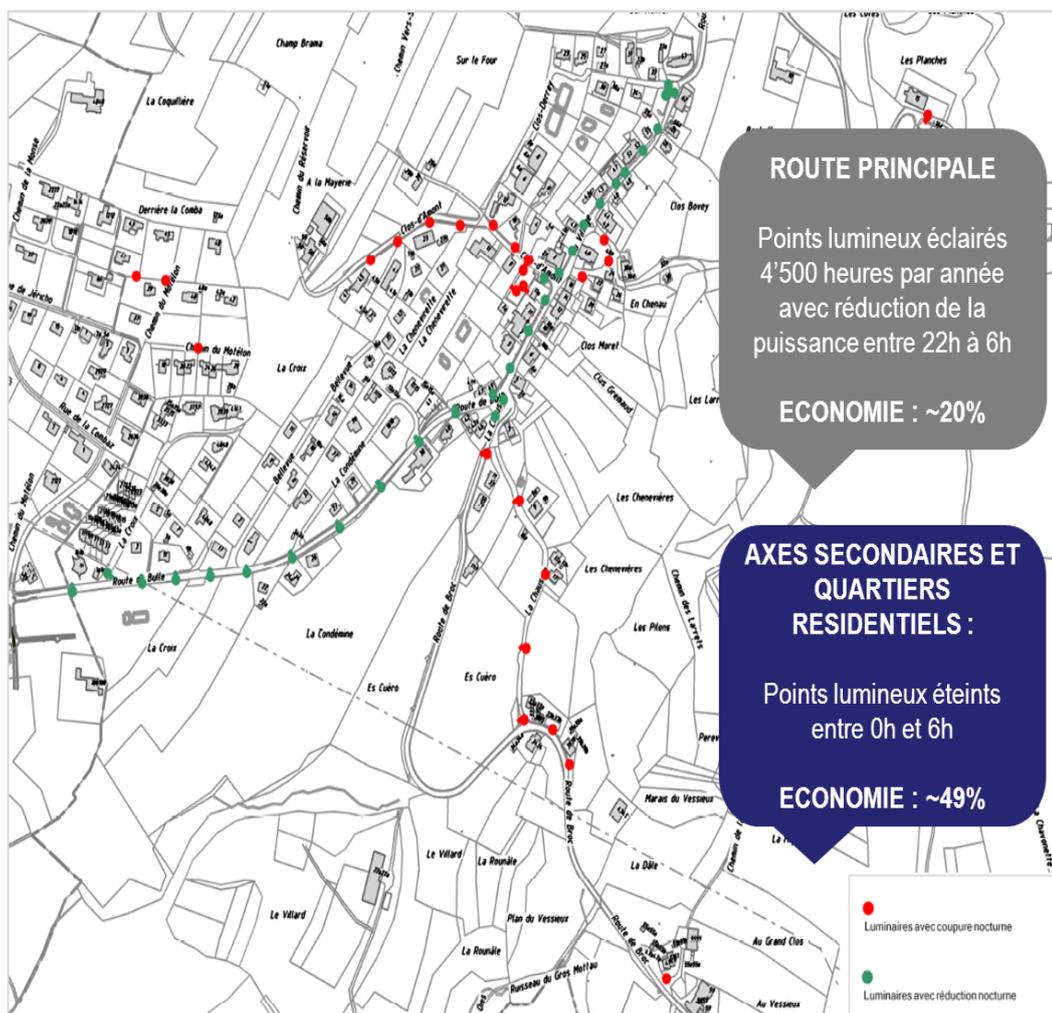


- Remplacement de l'ensemble des luminaires par des luminaires de dernières générations à l'odure métallique ou à LED.
  - Ampoules de puissance inférieure pour une luminosité identique
  - Réflecteurs optimisés évitant la dispersion lumineuse
  - Nouveau ballast électronique de commande moins gourmand en énergie
  
- Economies d'énergie supplémentaires en effectuant des réductions de puissance ou des coupures sur l'éclairage aux heures tardives.
  - Coupure de l'éclairage dans les zones résidentielles entre 0h et 6h (par télécommande déjà installée)
  - Réduction de la puissance des luminaires de la route principale sur la même période en équipant chaque luminaire d'un appareillage électronique.



# Commune de Morlon

## Economies d'énergie sur l'éclairage public communal



# Commune de Morlon

## Economies d'énergie sur l'éclairage public communal

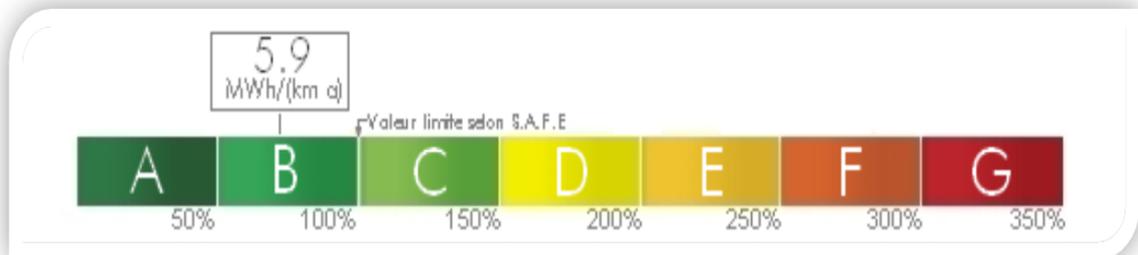


### RECAPITULATIF DES MESURES

- Changement des luminaires Economie : 46 %
- Coupure nocturne dans les zones secondaires Economie : 49 %
- Réduction nocturne sur la route principale Economie : 20 %

### ECONOMIES ELECTRIQUES REALISEES

- Consommation annuelle future : 11'042 kWh Economie : 63 %



# Commune de Morlon

## Economies d'énergie sur l'éclairage public communal



### COUTS DU PROJET

|  |   |                   |
|--|---|-------------------|
| ○ Coûts de l'ensemble des travaux :      |   | 80'558 CHF        |
| ○ Encouragement du distributeur :        | - | 11'200 CHF        |
| ○ Subventions «Prokilowatt»              | - | <u>20'000 CHF</u> |
| ○ <b>Coûts à la charge de la Commune</b> |   | <b>69'358 CHF</b> |

### FINANCEMENT

|  |  |            |
|--|--|------------|
| ○ Provision sur les comptes 2011                             |  | 40'000 CHF |
| ○ Budget 2012 et 2013  |  | 30'000 CHF |
| ○ Economie annuelle (à 20 ct/kWh)                            |  | 3'800 CHF  |
| ○ Financement par l'économie d'énergie (y.c. 2.5% d'intérêt) |  | 69'171 CHF |
| ○ Financement par l'économie d'énergie (sans intérêt)        |  | 94'935 CHF |

**Gaël Micoulet** : les LED sont-elles garanties 25 ans ?

**David Castella** : non, elles sont garanties 5 ans.

**Gaël Micoulet** : je constate à la maison que les ampoules économes d'énergie ne tiennent pas très longtemps alors qu'elles devraient durer environ 8 ans.

**David Castella** : dans l'éclairage routier, il n'y a pas qu'une seule LED mais une multitude. Il y aura un entretien qui sera fait ainsi qu'un suivi. Une LED est sensée durer 30'000 heures, ce qui représente environ 8 ans.

Il faut également noter que le prix est devenu vraiment attractif depuis un an. Je pense que c'est le bon moment; l'année dernière c'était trop vite mais maintenant cela vaut vraiment la peine.

**Dominique Pugin** : est-ce que la luminosité sera réduite au niveau des passages piétons ?

**David Castella** : non.

**Danielle Chappuis** : ne pensez-vous pas qu'en hiver lors du passage très matinal du chasse-neige, il ne rencontre quelques problèmes sans éclairage ?

**David Castella** : il y a déjà beaucoup de quartiers qui n'ont pas d'éclairage public à Morlon. Celui qui passe avec la lame a quand même des phares; je ne pense pas que cela pose un problème.

De plus, il faut savoir qu'il n'y aura aucun investissement de la part de la commune pour ces coupures. L'installation des télécommandes dans les stations transformatrices sont déjà existantes. Il faut uniquement modifier les plages horaires. Ce qui nous fait imaginer que si un jour nous devons revenir en arrière c'est tout à fait faisable, mais je ne pense pas que ce sera nécessaire.

**Michel Rime** : il faut offrir une lampe de poche à chaque citoyen.

**David Castella** : maintenant il faut savoir ce que nous voulons faire, des économies d'énergies ou un confort absolu.

**Christian Gapany** : je peux comprendre l'inquiétude de certains, mais je me demande est-ce que dans les zones secondaires il faut vraiment couper ? Je pense au quartier chez Bays par exemple. Je me demande si l'on ne pourrait pas couper une lumière sur trois ?

**David Castella** : nous ne pouvons pas faire d'alternance sur les luminaires car nous ne sommes pas équipés. Je ne pense pas que l'alternance ce soit très bien, je sais que certaines communes le font mais à mon avis l'alternance ombre-lumière n'est pas bonne pour un automobiliste.

**Christian Gapany** : si je suis bien ton plan il y a également le parc du restaurant qui sera éteint à partir de minuit.

**David Castella** : il nous faudra voir au niveau de l'exécution, nous pourrons régler certains détails en temps voulu, je pense notamment aux travaux de coupure.

**Pascal Lauber** : le but de cette commission est quand même de réduire un maximum de coût. Grâce au

David vous a parlé des coûts, nous constatons que nous arrivons à un montant de Fr. 69'358.00 pour ce projet. Si nous percevons la subvention les coûts seraient passablement réduits ce qui nous amènerait à un montant de Fr. 49'358.00. Avec nos Fr. 40'000.00 de provision, cela ne coûterait pas très cher à l'exercice suivant dans lequel nous avons prévu Fr. 15'000.00 pour 2012 et Fr. 15'000.00 pour 2013. Etant donné qu'il s'agit d'une charge que nous pouvons assumer dans les comptes de fonctionnement, elle n'est pas soumise au vote mais nous voulions jouer la transparence. Si une remarque devait être formulée je pense que c'est important de la faire ce soir.

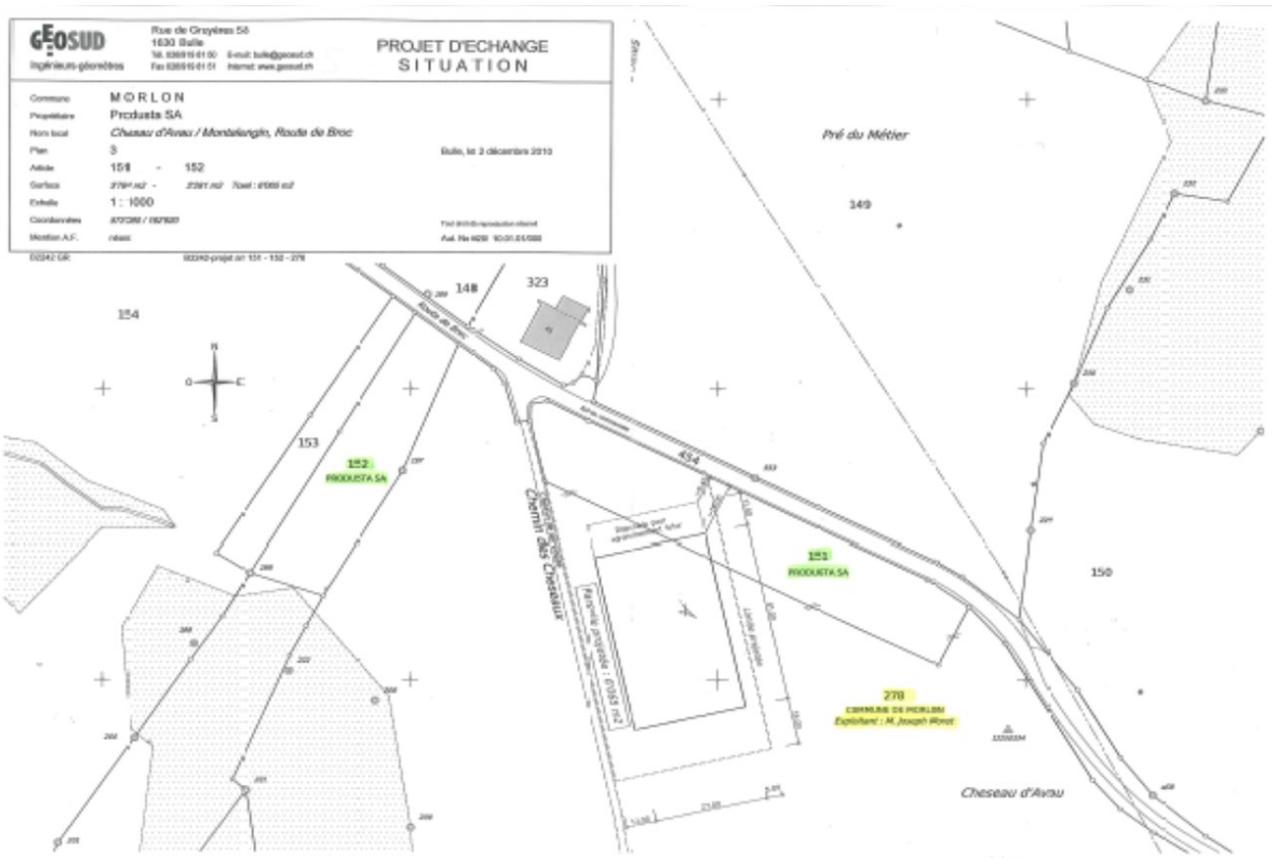
Le « timing » des travaux dépendra également de la subvention. Si nous l'obtenons nous ferons certainement les travaux en une seule fois vers la fin de l'année. Mais pour le moment nous sommes dans l'attente de la décision qui sera prise, avant l'été, je l'espère.

## Tractandum 4 : Echange de terrains articles RF 151, 152 et 278

**Pascal Lauber** : présentation du projet selon le plan ci-dessous soit uniquement l'échange de terrains.



# Echange de terrains



**Jean-Jacques Ruffieux** : est-ce que le chalet des Cheseaux d'En Bas est touché ?

**Pascal Lauber** : non pas du tout.

**Louis Page** : qui prendra en charge les frais de mutation ?

**Pascal Lauber** : le vendeur. Les frais inhérents à l'acte seront assumés entièrement par le vendeur et non pas par la commune.

**Pierre Barras** : ne pourrions nous pas tourner le projet du rural dans l'autre sens cela aurait moins d'emprise sur le terrain de la commune ?

**Pierre Scyboz** : ce n'est pas réalisable à cause de la ligne à haute tension qui passe très proche. C'est aussi pour améliorer l'ensoleillement sur le bâtiment ainsi que pour y accéder. On utilisera le chemin existant qui mène à la déchetterie.

La commune et Pierre Scyboz se récusent.

**VOTE POUR L'APPROBATION DE L'ECHANGE DE  
TERRAIN AGRICOLES DES PARCELLES  
RF 151, 152 ET 278**

**3 abstentions  
2 NON  
33 OUI**

L'échange des terrains articles RF 151, 152 et 278 est accepté.

## **Tractandum 5 : Divers**

### **Accueil extra-scolaire**

**Patrick Audemars** : depuis la dernière assemblée communale, nous avons envoyé un formulaire aux parents des enfants concernés, soit de l'école enfantine à la sixième primaire, afin de connaître leurs besoins au niveau de l'accueil extra-scolaire.

Il en est ressorti que nous avons une forte demande pour l'accueil de midi. Nous avons pris contact avec le Foyer St-Joseph qui possède une cuisine professionnelle avec label fourchette verte et qui serait à même d'accueillir les enfants.

La deuxième demande concerne l'accueil extra-scolaire du matin entre 7h et 8h et en troisième position l'accueil de l'après-midi.

Pour midi nous avons la solution qui serait de prendre une personne du Foyer qui viendrait chercher les enfants et qui s'en occuperait. Toutefois, si on pouvait éviter au Foyer de monopoliser une personne ce serait vraiment l'idéal.

En ce qui concerne le matin nous aimerions trouver 1 à 2 personnes dans le village qui accueilleraient en moyenne 3-4 enfants.

### **Je lance un appel aux personnes qui souhaiteraient nous donner un coup de mains (elles peuvent me contacter au 079/416 27 79)**

**Gaël Micoulet** : c'est sûr à 100 % qu'il y aura un accueil à midi pour les enfants et ceci dès la rentrée 2012 ?

**Patrick Audemars** : oui à 99,9 %. Nous sommes obligés car l'administration scolaire a confirmé aux parents des enfants de Bulle qui viennent à Morlon, que nous aurons une solution. Nous devons juste définir quelle sera la personne qui accompagnera les enfants de l'école au Foyer. J'aurais une préférence pour une personne externe au Foyer et qui puisse faire également de l'animation jusqu'au retour des enfants à l'école.

Si une personne est intéressée pour ce travail, elle pourrait le combiner avec le fait de garder des enfants. L'association du district des Assistantes parentales, serait prête à engager cette personne et à lui fournir toutes les prestations sociales en vigueur. Cette idée n'est pas uniquement destinée à notre commune mais également à toutes les petites communes de la région.

**Gaël Micoulet** : je suis très intéressé et trouve cela très bien. Cependant, en ce qui concerne les enfants de Morlon qui sont scolarisés à Bulle, ils devront revenir à Morlon avec Mobul et ensuite aller au Foyer ? C'est un peu le « sprint ». Ne craignez-vous pas que si cela devient tellement la course, certaines personnes perdront l'intérêt qu'offre ce service ?

**Patrick Audemars** : si l'on compare avec les enfants de l'école secondaire, ils ont à peine 20 à 30 minutes pour manger. Je me suis amusé à faire le trajet. Si les enfants s'arrêtent au secteur la Croix et utilisent le chemin Bellevue, il ne devrait pas dépasser les 6 à 7 minutes.

Il faut rappeler que les enfants scolarisés à Bulle, ne peuvent pas aller manger à Bulle d'Air. C'est un service qui doit être mis sur pied par les communes où habitent les enfants afin qu'ils puissent bénéficier des subventions communales.

**Gaël Micoulet** : mais les enfants de l'école enfantine de Bulle qui viennent à Morlon iraient manger au Foyer ?

**Patrick Audemars** : oui car il y a un problème sur Bulle. Bull d'Air risque de ne pas pouvoir répondre à l'entier de la demande tant elle est forte. Cependant, il est vrai que l'idéal pour les enfants de 5P-6P, qui sont à Bulle, serait de rester manger sur place.

## Réseau d'eau

**Patrick Audemars** : j'aimerais remercier Jean-Pierre Macherel ainsi que toutes les personnes qui sont intervenues durant la fuite d'eau du samedi 4 février 2012 près de la maison Mivelle par - 15 degrés. La réparation de la conduite a duré jusque tard dans la nuit et les pompiers sont même venus en renfort.

Dernièrement, nous avons eu 3 fuites d'eau, dans le village, qui ont engendré des coupures momentanées.

Ces fuites étaient un peu prévisibles à cause de l'hiver rigoureux et des températures extrêmement froides. L'augmentation de fuites en Suisse, cette année, est de 30 à 40 %.

La deuxième fuite concernait la rupture d'un boulon (certainement usé par les courants vagabonds) à la prise d'eau, 5 mètres au dessus de la précédente et la troisième se situait devant la maison Mivelaz.

Dans le courant 2012, nous avons prévu de changer trois vannes. Force est de constater que lorsque nous avons un problème nous devons fermer l'entier du réseau d'eau du village, ce qui implique tout le monde y compris le restaurant, le Foyer etc... En changeant ces vannes, nous pourrions alimenter le réseau différemment, ce qui signifie que lorsque nous devons couper l'eau cela concernera uniquement un petit secteur et non tout le village.

Concernant les prochains travaux : dans le secteur de la Croix, il nous manque un bout de conduite pour terminer un « mayage » afin de nous relier sur une conduite de la Ville de Bulle. Nous allons entreprendre ces travaux en même temps que les travaux routiers de VALTRALOC afin de diminuer les creuses ainsi que les coûts.

Nous allons devoir changer une vieille conduite en direction de la Chaussia. Nous profiterons également d'autres travaux pour entreprendre ce changement.

Dans 5-6 ans des lois vont changer et notre réservoir qui se situe sur le haut du village sera certainement mis hors service. Nous avons mandaté le bureau Ribí pour trouver une solution. Nous allons alimenter notre réseau par des pompes et non plus par le réservoir en utilisant l'eau du village. Nous ferons des travaux sur les conduites principales à ce moment-là.

Chaque fois que nous devons intervenir sur une route, par exemple pour l'épuration, nous nous posons la question à savoir si nous devons changer une conduite.

**Yves Barbey** : sur votre plan je vois la parcelle 169 de quoi s'agit-il ?

**Patrick Audemars** : il s'agit de la parcelle en dessous de chez Wyssmüller, qui est dans le PAL. Si un jour elle devait être en travaux nous en profiterions pour changer la conduite qui la traverse.



## Commission de l'énergie

- Martine Gapany, présidente
- Marisa Blattmann
- David Castella
- Nicolas Rime
- Alain Publio
- Monique Foucart
- Dominique Ruffieux



**Pascal Lauber** : comme annoncé, il y a un an, je me suis retiré à la fin du mois de mars 2012 de cette commission.

Un des projets actuellement en cours concerne le chauffage. C'est un point important dans une maison et qui coûte cher. Dans un bâtiment neuf, la solution souvent préconisée est la pompe à chaleur, avec un chauffage au sol. Mais dans un bâtiment existant et avec des radiateurs, que faire lorsque la chaudière doit être remplacée ? Faut-il remettre du mazout ou passer à une autre énergie ?

Vu que la maison Cailler a été approvisionnée par le gaz en passant tout près de nos terres, la commission, via Nicolas Rime, a pris contact avec l'entreprise Frigaz. Elle désirait savoir s'il y avait une possibilité de faire passer une conduite dans le village afin de desservir les propriétaires intéressés.

La commune a envoyé 157 lettres aux différents propriétaires. Il en résulte que 34 personnes sont plus ou moins intéressées à se raccorder au gaz naturel.

A l'heure actuelle, le dossier est en mains de l'entreprise Frigaz qui étudie la faisabilité du projet.



# PAL

- Etablissement d'un dossier directeur et d'un rapport justificatif.
- Correction du plan d'affectation des zones.
- Modifications du RCU.
- Intégration de l'article 1 RF au plan directeur.
- Elaboration du plan communal des énergies, d'un concept de stationnement et d'un programme d'équipement.

**Pascal Lauber** : à la suite de la décision du 18 mai 2011 de la DAEC, laquelle approuvait partiellement la révision générale du PAL, nous avons l'obligation de faire ce qui suit :

Etablissement d'un dossier directeur et d'un rapport justificatif; correction du plan d'affectation des zones; modifications du RCU; intégration de l'article 1 RF au plan directeur; élaboration du plan communal des énergies, d'un concept de stationnement et d'un programme d'équipement.

Plusieurs de ses tâches ont été effectuées. Le reste suit son cours.



# PAL

- Approbation partielle le 18.05.2011.
- Parcelle RF 169.
- Recours.
- Décision du Tribunal Cantonal.
- Déposer une mise à l'enquête publique.

**Pascal Lauber** : ce dossier se trouve au stade où la DAEC l'a approuvé partiellement. On vient de parler des travaux à faire dans tous les cas, ceci afin d'avoir un règlement communal d'urbanisme conforme à la LATeC. Mais, je ne vous ai pas encore reparlé de leur refus d'affecter l'article RF 169 en zone résidentielle à faible densité R2 ainsi que de l'obligation de créer de nouveaux éléments paysagers.

Finalement, le Conseil a décidé de faire recours contre la décision de la DAEC car nous nous sommes notamment aperçus que l'art. 89 al. 3 LATeC stipule: toute modification d'un plan ou d'un règlement approuvé doit être justifiée par un changement notable des circonstances. Dès lors, nous n'étions pas sûr que l'on pourra faire valoir un changement de circonstances.

Et... on a bien fait ! Puisqu'en date du 25 avril 2012, décision reçue le 1<sup>er</sup> mai 2012, le Tribunal Cantonal décidait de nous donner raison et d'admettre notre recours, non sans se faire quelque peu taper sur les doigts... et approuvait notre PAL sous conditions. Ainsi, nous disposons d'un délai de 6 mois, soit jusqu'au 30 octobre 2012, pour présenter au Service des constructions et de l'aménagement notre nouveau dossier.

## **Sentier du Lac :**

**Pascal Lauber** : il manque toujours un bout de chemin pour terminer le sentier autour du Lac ainsi qu'une partie du financement. Ceci même si l'association a brillamment obtenu le prix Rando 2012 et ainsi empoché la somme de Fr. 15'000.00 pour le tronçon Corbières-Broc-Corbières. De plus, vous avez peut-être remarqué qu'il y a maintenant des panneaux indicateurs et je peux aussi vous confirmer que le balisage est en cours.

## **Toilettes sèches :**

**Pascal Lauber** : la commune a acheté les toilettes sèches. Il manque juste la structure en bois autour, qui sera prochainement installée.

## **Site Internet :**

**Pascal Lauber** : le site prend chaque semaine un peu plus d'importance et je vous invite à le consulter régulièrement.

## **Horaire du secrétariat :**

**Pascal Lauber** : pour information, depuis le 1 janvier de cette année, le bureau est fermé le jeudi après-midi. Régulièrement, des personnes viennent encore....

## **Engagement :**

**Pascal Lauber** : une annonce à la recherche d'une personne qui pourrait donner un coup de main à la commune est parue dans le dernier Esprit. M. Sébastien Blattmann a fait acte de candidature et nous l'avons retenu. Il bénéficie de certaines disponibilités qu'il est d'accord de mettre au service de la commune. Il n'est pas engagé à plein temps mais juste quelques heures par semaine. Vous risquez de le voir régulièrement soit seul, soit avec Jean-Pierre.



*plus proche, plus mobile*

## **DES BUS LE VENDREDI SOIR, LE SAMEDI SOIR ET LE DIMANCHE DÈS LE 11 DÉCEMBRE!**

Mobul étend son offre de transports publics dans l'agglomération bulloise. Dès le 11 décembre, les bus MOBUL circuleront le vendredi et samedi soir jusqu'à minuit ainsi que le dimanche de 8 h à 20 h.

[www.mobul.ch](http://www.mobul.ch) | Bulle | Morlon | Le Pâquier | Riaz | Vuadens

**Pascal Lauber** : un bus articulé a été mis à notre disposition pour la sécurité de nos enfants lors de la course de 13h04.

**Michel Rime** : en ce qui concerne les abris bus comment cela se passe-t-il ?

**Pascal Lauber** : pour Morlon, nous n'avons pas encore pris position. Nous en avons envisagé qu'un seul, mais avec le projet VALTRALOC les arrêts de bus seront quelque peu modifiés et nous ne savons pas si nous en mettrons. Le coût d'un abri bus est d'environ Fr. 25'000.00, ils seront tous identiques à ceux déjà construits sur Bulle.

**Michel Rime** : c'est MOBUL qui devrait les faire ?

**Pascal Lauber** : c'est chaque commune qui les prend en charge sur son territoire.

**Michel Rime** : ce n'est pas du tout la façon dont on m'avait parlé il y a quelques années. J'avais proposé de laisser du terrain et on m'avait répondu qu'on attendait que MOBUL prenne position pour faire ces abris bus. Alors aujourd'hui ce n'est plus MOBUL, c'est la commune !

**Pascal Lauber** : depuis que j'y suis cela n'a jamais été évoqué ainsi. C'est vraiment laissé le soin aux communes de les mettre où elle veut, de trouver des solutions etc...

**Michel Rime** : je pense aux personnes qui attendent le bus sous la pluie. On nous avait également dit que les chicanes étaient provisoires et qu'elles allaient être changées mais je vois que rien ne bouge.

**Pascal Lauber** : j'y reviendrai tout à l'heure si vous êtes d'accord avec le projet VALTRALOC. Mais il est vrai que ces chicanes sont encore provisoires.

### **Tour cyclisme :**

**Pascal Lauber** : pour la deuxième année consécutive, mercredi 23 mai 2012, le tour cycliste du canton de Fribourg, va faire une étape à Morlon. Le départ et l'arrivée seront au sommet de la Chaussia près de chez Roland Chappalley. Le départ étant prévu vers 18h30, je vous informe que la route sera praticable uniquement dans un seul sens dès ce moment et jusqu'à 20h30 environ.



# 90 ans



**Pascal Lauber** : ce qui est sympa lorsqu'on est syndic, c'est d'aller trouver les personnes nonagénaires de notre commune. Je m'y suis rendu avec un immense plaisir, en compagnie de Françoise Scyboz notre secrétaire.

Il s'agit de Mme Pescod née le 1er octobre 1921, Mme Barbey née le 16 février 1922 et de Mme Kazandjian née le 12 janvier 1922.

Il y a encore une personne qui fêtera ses nonante ans cette année, au mois d'août, à qui nous rendrons visite.



# Divers

- Valtraloc
- Clés de répartition intercommunales
- Régionalisation des sports
- Fusion de communes

**Pascal Lauber** : Morlon est l'une des communes de l'agglomération bulloise. A ce titre nous sommes liés par le plan directeur régional et par le projet de l'agglo. L'une des mesures de ce projet consiste à prévoir un complément d'aménagement dans la traversée du village avec des mesures de type « Valtraloc ». L'étude réalisée vise à offrir tous les éléments nécessaires à la réalisation de ces aménagements. Le dossier est déposé à Fribourg auprès du service de l'Etat compétant depuis mars 2011... lequel a été préavisé favorablement. Une vision locale doit encore avoir lieu et nous attendons leur confirmation écrite pour continuer ce dossier.

Les clés nécessaires pour les associations intercommunales, à savoir l'ARG, RSSG et le CO sont en discussion. On devra les voter lors d'une assemblée communale. L'ébauche actuelle représente une charge totale supplémentaire de Fr. 21'724.00. A noter encore qu'au prorata des habitants, on est l'une des communes les plus basses.

Le projet de régionalisation des sports a été revu. Il ne concerne que les infrastructures régionales, à savoir : piscines de Broc, Charmey, Bulle et patinoire de Bulle. Coût pour Morlon de Fr. 7'044.45

En ce qui concerne les fusions, le processus est en cours et nous avons rencontré, pas plus tard qu'aujourd'hui, le préfet, lequel doit rendre son plan de fusion au canton d'ici le 30 juin 2012. A l'horizon 2020-2025, il envisage un district de la Gruyère composé de 7 communes (fusion par un vote aux urnes).

**Roland Chappalley** : on devra voter en assemblée communale ?

**Pascal Lauber** : oui.

**Jean-Jacques Ruffieux** : vous avez fait une belle fête mais je voulais vous faire remarquer que le mur de l'église n'est pas en bon état. Ne pourriez-vous pas le crépir ? J'ai informé mon épouse qui fait parti du conseil de paroisse, elle m'a répondu qu'il s'agit du mur du cimetière communal.

**Pascal Lauber** : nous irons voir sur place.

**Jean-Jacques Ruffieux** : au-dessus des Raroz, il y a un chêne qui va bientôt atteindre la ligne à haute tension. J'ai souci que si un jour il pleut, il tire l'arc.

**Pascal Lauber** : nous rendrons attentif le propriétaire.

**Patrick Aubemars** : j'aimerais profiter de cette assemblée pour remercier notre syndic, Pascal Lauber, pour son dynamisme ainsi que pour l'ambiance qu'il a su créer au sein de notre administration et du conseil.

Je voudrais relever qu'il est très agréable de travailler avec Pascal, d'une part parce qu'il est toujours de bonne humeur mais également pour son zeste de folie. Zeste de folie, qui l'a conduit à nous co-inscrire à l'émission mon village à du talent.

Je désire relever pour les citoyens que les cinq premières années il avait déjà une motivation sans faille mais depuis qu'il est syndic c'est encore bien au-delà.

Je tiens en mon nom, ainsi qu'au nom de tes collègues conseillers, de l'administration, du boursier à te remercier pour tout le travail que tu accomplis ainsi que pour les bons moments que nous passons au conseil.

**Pascal Lauber** : merci. Cela me permet de faire le lien avec l'événement qui s'est produit dans notre village le 5 mai 2012, soit mon village à du talent. Je crois que la fête a parlé d'elle-même. Le village a été uni dès le départ, il y a régné une formidable ambiance. Cette fête est terminée mais il y a encore la finale à Rolle, le 26 mai 2012. A cette occasion, nous organisons un bus pour transporter les personnes intéressées. Vous pouvez vous inscrire auprès du secrétariat pour un montant de Fr. 20.00 par personne.

L'émission enregistrée à Morlon sera diffusée le 3 août 2012. Nous allons organiser quelque chose aux Laviaux, sous le chapiteau de Nicolas et Sybille Stroet. Il y aura un écran géant ainsi qu'à manger et à boire. En ce qui concerne la finale elle sera diffusée le 24 août 2012.

Par ailleurs, vous avez la possibilité de commander des verres à l'effigie de la fête.

**Jean-Pierre Macherel** : remercie les citoyennes et citoyens pour leur engagement à tous les niveaux durant cette merveilleuse journée ! Venez nombreux à Rolle !!

La parole n'étant plus demandée, Pascal Lauber clôt cette assemblée à 22h35 et remercie les citoyennes et citoyens présents.